

Compte-rendu de l'atelier « Cadastre » du 16 mars 2006

L'atelier SIG L-R ayant pour thème le cadastre s'est tenu le 16 mars 2006 à Montpellier dans les locaux de l'ONF à Montpellier de 13H45 à 18H00. Cet atelier a réuni environ 25 personnes.

Pour les présentations, le déroulement a été le suivant :

Pourquoi une telle journée : exemple de l'utilisation du cadastre à l'ONF (M Martel ONF) (cf en ligne pps partiel (sans les exemples cartographiques))

Le cadastre est l'élément de base des limites de forêt gérées par l'ONF. Ces limites cadastrales sont calées sur le fond IGN qui devient ensuite le fond de référence

Lors de cette présentation ont été évoqués les principaux problèmes que sont parfois : la non-continuité entre sections cadastrales, la mauvaise adéquation cadastre / IGN et en particulier les limites de communes différentes entre cadastre / IGN.

Le cadastre numérique (JP Calderon DGI) (cf en ligne pps complet de la présentation).

Présentation de la création et des évolutions successives du plan cadastral ainsi que de son caractère particulier de document cartographique couvrant tout le territoire national et étant mis à jour de façon permanente.

Depuis 1990 par conventions avec les collectivités a commencé la dématérialisation du cadastre qui débouche actuellement au niveau national sur 80% de PCI image et 20% de PCI vecteur.

En projet pour 2007 la consultation du cadastre sur serveur Internet.

La BD Parcellaire (F Marche – T Poncellin IGN) (cf en ligne pps de la présentation) :

La BD Parcellaire est la composante parcellaire du RGE (Référentiel Grande Echelle).

Le parcellaire du RGE est constitué à partir de données DGI (PCI Vecteur ou PCI Image), mais sera un produit différent du plan cadastral et non destiné à le remplacer.

Des difficultés sont rencontrées : Nord différents, échelles différentes, contours des sections différents etc...

En 2008, à partir du PCI Image, il y aura y avoir reconnaissance automatique en vecteur de tout ce qui est image.

Disponibilités de la BD Parcellaire : Gard et PO en novembre 2006, Aude en 2007, Lozère en mi-2007, Hérault fin 2007.

Le cadastre vectorisé dans l'Hérault (Ph. Petit Hugon – CG34) (cf en ligne pps de la présentation)

Politique de vectorisation à l'échelle départementale.

La numérisation du parcellaire, réalisée avec cahier des charges extrêmement strict, est labellisé par la DGI.

Présentation de l'état d'avancement de ce dossier pour le département de l'Hérault.

L'utilisation du cadastre vectorisé dans un groupement de communes (F.X. Maréchal, SIIG) :

Présentation de l'utilisation du cadastre vectorisé comme référentiel et de la création de thématiques calées sur celui-ci.

Possibilité pour les communes de consultation électronique de ces plans vectorisés avec toutes les informations attributaires du cadastre.

Les limites du POS sont numérisées sur le cadastre labellisé par la DGI mais le POS numérisé n'est pas approuvé par la DGI (c'est officiellement le document POS papier qui fait foi).

Pour le réseau d'assainissement, la référence de base est le cadastre et les éléments du réseau sont positionnés « à l'œil », (cette position peut être affinée ensuite en fonction des documents disponibles (levés,...)).

Lors de la discussion les points abordés ont été en particulier les suivants :

- Taux de réalisation du PCI vecteur (20%), évolution de ce taux dans les zones n'ayant pas un fort enjeu et projet de vectorisation du cadastre par l'IGN à partir du PCI Image.
- Non adéquation du PCI vecteur avec l'orthophoto si le document cadastral n'a pas été refait.
- Modalités de prise en compte de demande de modification du cadastre en cas d'erreur manifeste.
- Intérêt du cadastre comme référentiel tenu à jour chaque année.
- Continuité ou non de la BD parcellaire sur des zones ou des problèmes importants existent au niveau du cadastre.
- Intérêts et problème liés à la venue d'un nouveau référentiel non validé par la DGI et existant en parallèle du cadastre officiel.
- Pas d'amélioration du cadastre en amont par DGI/IGN avant de faire la BD Parcellaire.
- Coûts et droits des licences IGN.